VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241223-CM2410-DEL37-DE

Date d'affichage 11 décembre 2024 Accusé certifié exécutoire

11 décembre 2024

Réception par le préfet : 23/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

Date de convocation

présents 17 + 12 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

<u>Etaient présents</u>: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés:

M. Gerard GUESNE (Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)

M. Gaëtan THOMAS
M. Nicolas CHABLE
Mme Catherine CHANTEPIE
M. Thierry BODIN
Mme Delphine LETESSIER
M. Emmanuel VIGNERON

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Marie DENONELLE (Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à M. Christophe BISI)

Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2025

Le Conseil municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant qu'il convient de fixer la nouvelle tarification des services et des locations municipaux, applicable pour 2025 qui sera présentée le soir de la séance.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des activités municipales de la ville, pour 2025.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

> Le Secrétaire de séance Christophe BISI

Pour Copie conforme Le Maire, Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée